

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-2-10-1 **Séance du** lundi 13 mars 2023

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT ARRÊTÉ DU PAYS DE SAVERNE, PLAINE ET PLATEAU

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
DILIGENT Danielle donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOERLE Jean-Louis donne procuration à BIERRY Frédéric
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 132-7 et L 143-20,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission territoriale du Ouest Alsace Saverne Molsheim du 27 février 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable au projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) arrêté du Pays de Saverne, Plaine et Plateau qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace, avec les remarques suivantes :

Environnement

- Mentionner les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ainsi que les Zones de préemption des ENS, et ajouter les cartes correspondantes
- Mentionner les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), et ajouter les périmètres d'intervention correspondants :
 - Le PAEC du parc naturel régional des Vosges du Nord (animé par le PNRVN).
 - Le PAEC du Ried de la Zorn, animé par la CeA.

Habitat

- Actualiser les données démographiques utilisées pour déterminer les besoins en logement, et citer les sources des données retenues
- Actualiser les données relatives au logement vacant

Pièce 3.1.2 – Diagnostic et état initial de l'environnement :

- p. 34 : indiquer le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et citer les communes éligibles au programme "Petites villes de demain" (PVD) qui vont passer en Opération de revitalisation de territoire (ORT)
- p. 45 : préciser le portage de la CeA pour la démarche « Maison alsacienne du 21ème siècle »

Pièce 3.4 - Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

• p. 14 : revoir l'hypothèse de « la stabilisation du taux de logements vacants » afin d'y intégrer un objectif de remise sur le marché des logements durablement vacants

Routes infrastructures et mobilité

Pièce 2 - Document d'orientation et d'objectifs :

• Mentionner les projets de développement routier de la CeA listés dans le Diagnostic, notamment celui déclaré d'utilité publique de la liaison entre l'autoroute A4 et Lorentzen Pièce 3.1.2 - Diagnostic et état initial de l'environnement :

- p. 99 : préciser la date des données de trafic utilisée, faire figurer sur la carte les données de trafic de l'A4 et compléter le commentaire
- p. 105 : rectifier nom et gestionnaire du réseau de transport en commun dans le Bas-Rhin
- p. 109 : rectifier, le Contournement Ouest de Strasbourg n'est plus un projet

<u>Autres</u>

• Remplacer « Conseil Départemental du Bas-Rhin » par « Collectivité européenne d'Alsace » dans l'ensemble du document

LE PRESIDENT

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

5 abstentions Valérie DA SILVA ADRIANO, Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Ludivine QUINTALLET

0 non-participation au vote